

**Bref compte-rendu de la seizième session
de l'Instance permanente sur les questions autochtones
New York, 24 avril - 5 mai 2017.**

Par Cléa Barou,
stagiaire SOGIP/GITPA
Paris, le 30 mai 2017

L'instance permanente sur les questions autochtones (IPQA), créée par la résolution E/2000/22 du Conseil économique et social (ECOSOC), se réunit pendant dix jours, chaque année, à New-York. Cette année, les membres experts, les peuples autochtones, les secrétariats, agences, programmes et fonds onusiens, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, soit 1500 personnes environ, tentèrent de faire le bilan des dix ans de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones : quelles ont été les mesures prises pour la mettre en œuvre ? Sont-elles efficaces ? Quels progrès et quelles difficultés les États ont-ils rencontrés ?

Lundi 24 avril, 12 heures, salle de l'Assemblée générale où se tient la cérémonie d'ouverture de IPQA : Mariam Wallet Aboubakrine, médecin touarègue originaire de Tombouctou au Mali et experte nommée par les organisations autochtones, est élue présidente pour cette session. Jeune, dynamique, elle se dit « déterminée à exercer la mission qui lui a été confiée ». L'après-midi débute par une déclaration poignante de Les Malezer, aborigène australien nouvellement élu par les autochtones pour représenter la région Pacifique. Il égrène les noms de personnalités, fortement impliquées dans la construction des droits des peuples autochtones et décédées au cours de l'année : Augusto Willemsen Diaz, Erica-Irene Daes, Henriette Rasmussen, Rodolfo Stavenhagen... Un silence tombe sur la salle, rappelant la valeur de l'engagement de toutes ces personnes sans qui nous n'en serions pas là, aujourd'hui, à célébrer les dix ans de la Déclaration des peuples autochtones. Puis, Gervais Nzoa, membre expert pour la région Afrique nommé par les gouvernements, prend la parole : « *Cette déclaration est l'instrument le plus complet sur les droits des peuples autochtones. C'est une norme considérée comme la norme minimale* ». Ce rappel fait, les débats entre les membres experts et les participants débutent, les orateurs s'enchaînent, disposant chacun de trois minutes. Toc ! Le maillet résonne dans la salle. Toc ! La présidente n'hésite pas à l'utiliser pour rappeler que ce temps imparti l'est, précisément, dans un souci d'égalité. Malgré cette restriction et grâce à la rapidité des élocutions, les revendications et les défis que traversent les peuples autochtones se perçoivent très distinctement. Ils et elles dénoncent le non-respect du consentement préalable, libre et éclairé par des multinationales, qui exploitent de façon éhontée leurs terres et leurs ressources et ne les consultent pas lorsque leurs territoires sont affectés par des projets de développement : la lutte de Standing Rock aux États-Unis contre le passage de l'oléoduc North Dakota a été notamment évoquée, ainsi que des forages sous-marins dans le Pacifique ou pétroliers en Amazonie. Le rythme est soutenu, les déclarations se succèdent frénétiquement. Le Président de Bolivie, Evo Morales, invité à parler à la cérémonie officielle du 10^{ème} anniversaire de la DDPA, rappelle que c'est « *l'existence du genre humain tout entier qui est en péril* : il s'agit de construire un monde au-delà des fractures, sur « *l'unité de tous les peuples* »

Durant ces dix jours de débats, plusieurs thèmes ont été abordés : les questions relatives au développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits humains font partie du mandat de l'IPQA. Une attention particulière a été consacrée à l'autonomisation (*empowerment*) des femmes, ces dernières subissant une double discrimination :

marginalisées en tant qu'autochtones et victimes de violences en tant que femmes. Leur rôle dans la transmission de la culture est rappelé de même que la jeunesse autochtone réitère l'importance de relayer les connaissances, les savoirs et les traditions. Le président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) a renouvelé le cri d'alarme lancé l'an dernier : le taux de suicide chez les jeunes autochtones est extrêmement élevé et très préoccupant. L'Agenda 2030 dont le slogan est « Personne ne doit rester derrière » en matière de développement durable, fait l'objet d'une importante session : l'enjeu est de trouver les moyens pour que les peuples autochtones soient en mesure de profiter de ce vaste programme, soient consultés et surtout que les objectifs qui les concernent directement (agriculture/économie de subsistance et éducation) soient évalués par des indicateurs appropriés. « Les peuples autochtones continuent d'être considérés comme des obstacles au développement », a résumé Brian Keane, expert nommé par les gouvernements pour la région Amérique du Nord. Face à ce constat, il s'inquiète du nombre croissant d'autochtones assassinés pour avoir défendu leurs droits fonciers : 281 décès pour la seule année 2016. Victoria Tauli-Corpuz, rapporteuse spéciale pour les peuples autochtones, a appuyé ces propos sur les données collectées par Michel Forst (rapporteur spécial sur la situation des défenseurs de droits humains) pour 2015 : sur les 185 meurtres enregistrés de défenseurs de la terre et de l'environnement, 40% concernaient des autochtones.

Un leit-motiv est aussi revenu au long de cette seizième session : la menace qui pèse sur les langues autochtones, leur survie, un défi que l'année 2019, déclarée « Année internationale des langues autochtones », se devra de relever.

A la clôture des travaux, vendredi 5 mai, l'Instance permanente sur les questions autochtones a dressé un bilan sévère de la situation. On est loin, encore, d'une reconnaissance pleine et entière des peuples autochtones. Les États-membres doivent progresser sur la voie du respect de la diversité, de la démocratie et de l'égalité des chances. Comme l'a réclamé Aisa Mukabonova, experte nommée par les gouvernements pour la région Europe orientale et Fédération de Russie, il faut que cet instrument juridique devienne une réalité. Des réformes constitutionnelles et des mesures législatives ont été mises en place par les États pour reconnaître dans quelques pays les peuples autochtones ou protéger leurs langues mais les progrès restent lents. Les gouvernements peinent à instaurer des mécanismes efficaces, notamment pour faire respecter le consentement préalable, libre et éclairé, sans quoi les peuples autochtones ne peuvent exercer leur droit à autodétermination conformément à l'article 3 de la Déclaration. Certes, comme le rappelle plusieurs orateurs, « *il existe des raisons d'être optimiste, depuis la tenue, en 2014, de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, au cours de laquelle tous les États Membres se sont engagés à mettre en œuvre la Déclaration* » comme en témoigne le Document final de cette conférence adopté solennellement par l'Assemblée générale des Nations unies.

Durant cette session de l'IPQA, mais sous l'égide de la présidence de l'Assemblée générale, ont été organisées deux séances de dialogue entre les représentants des peuples autochtones et ceux des États, animées par deux facilitateurs étatiques (représentants de la Slovénie et du Ghana) et deux facilitateurs autochtones (James Anaya et Claire Charters). Portant sur le statut de la participation des autochtones aux questions qui les concernent au sein de l'ONU, il s'agissait des dernières consultations avant la négociation proprement dite (réservée aux États membres) qui décidera des modalités pratiques de la représentation des nations, peuples et communautés autochtones. Si la demande de statut d'observateur permanent a été à nouveau posée par les autochtones, plusieurs États continuent de s'opposer à toute remise en question du caractère intergouvernemental de l'organisation onusienne. Certes le nombre et la diversité des peuples concernés et de leurs modes de gouvernement posent un sérieux défi à l'institution de l'ONU, mais l'enjeu est de reconnaître que les peuples autochtones ne sont pas des ONG, organisation non gouvernementale, statut sous lequel leurs représentants peuvent actuellement

participer. Ce statut, autorisant une participation limitée (en termes de prise de parole, de capacité de proposition, de droit de réponse, etc), les bloque là où se prennent un certain nombre de décisions qui les concernent directement.

La participation aux travaux de l'Instance a témoigné de l'intérêt que les États amis (Amérique latine, Scandinavie), continuent de porter aux questions autochtones, de l'intérêt renouvelé du Botswana et de la Namibie ainsi que de l'Afrique du Sud, confortant la présence de l'Afrique dans ces discussions. Deux pays ont été particulièrement actifs : le Canada engagé dans une nouvelle politique en direction des Premières Nations, et l'Australie qui tenait à affirmer ses positions dans le contexte de sa candidature à la Présidence du Conseil des droits de l'homme. Du côté des autochtones, on remarque une diminution relative du nombre des participants, due aux difficultés à obtenir un visa pour les États-Unis, au coût du séjour à New York et à la diminution des moyens à disposition du Fonds Volontaire des Nations unies pour les peuples autochtones : dramatiquement en baisse. Mais les délégués autochtones sont toujours très actifs pour rencontrer leurs ambassades, les institutions financières internationales ou les bailleurs de fonds qui soutiennent des projets de toutes sortes.

La seizième session de l'instance permanente s'est achevée sur un chant rempli d'espoir en langue cree, entonné par le chef Wilton Littlechild, membre des Premières Nations du Canada, ancien président du MEDPA et engagé depuis le début dans la lutte pour les droits des peuples autochtones.

Au terme de dix jours de travail – soit quatorze séances plénières ; quarante-deux événements parallèles et une soirée culturelle – un rapport a été produit et adopté en séance plénière. Il sera ensuite traduit dans les six langues officielles, et transmis au Conseil Economique et Social. L'Instance permanente a, à ce jour, émis 1271 recommandations (base de donnée de l'IPQA) sur les thèmes pour lesquels elle est mandatée – la santé, les droits humains, la culture, l'éducation, le développement économique et social ainsi que l'environnement – et sur des sujets transversaux : femmes, enfance et jeunesse, données et indicateurs, Agenda 2030. Concernant les femmes autochtones, entre 2008 et 2016, 88 recommandations ont été formulées, dont 38 sont en cours de mise en oeuvre. Ces recommandations sont adressées à l'Assemblée générale, aux agences des Nations unies, aux bailleurs de fonds, aux États membres, aux institutions financières internationales, aux organisations inter-gouvernementales, aux organisations régionales, aux organes des traités, aux parlementaires autochtones, aux rapporteurs spéciaux ainsi qu'aux universités. Soucieuse de rationaliser ses travaux, de regrouper les questions, et d'éviter les doublons des recommandations, l'Instance a, depuis 2011, réduit le nombre de ses recommandations de 106 recommandations en 2010, à 41 en 2016. Peut-on espérer que lors de la prochaine session annuelle, en 2018, un plus grand nombre de ces recommandations seront devenues réalité ?